

Extrait du SNES de la Corse

<http://corse.snes.edu/categories/stagiaires/article/mutations-inter-academique>

# **Mutations inter-académique, stagiaires de l'académie de Corse**

- Catégories - Stagiaires -

Date de mise en ligne : samedi 29 novembre 2014

---

**Copyright © SNES de la Corse - Tous droits réservés**

---

Ce tableau n'a pas vocation à être exhaustif mais répond à certaines questions que peuvent se poser les stagiaires au moment de leur mutation. Les élus SNES/FSU sont à votre disposition pour toute autre information relevant de situation personnelle ou familiale particulières.

### Les voeux

Il est possible d'en formuler 31, mais il n'est pas obligatoire d'en formuler autant.

Un candidat à la mutation est nommé sur le 1er voeu qui peut être satisfait. C'est le barème qui départage les candidats sur une académie - tous classés par ordre de barème décroissant sur le poste demandé - pas le rang de voeu.

### Les bonification liées au statut de professeur stagiaire

Bonification de 50 points sur le voeu 1. Utilisable une seule fois d'ici trois ans. Cette bonification pour être utilisée à l'intra doit avoir été demandée à l'inter. Elle n'est pas cumulable avec la bonification des 800 points (cf infra).

Bonification de 0,1 point sur le voeu de l'académie de stage.

### Les bonifications spécifiques à la Corse

Une bonification forfaitaire de 800 points pour le voeu unique Corse est accordée pour les fonctionnaires stagiaires affectés en Corse, qui sont ex-enseignants contractuels du second degré de l'éducation nationale, ex-CPE contractuels, ex-COP contractuels, ex-MA garantis d'emploi ou, pour les seuls lauréats d'un concours de CPE, les ex-MI-SE et les ex-AED, et qui peuvent justifier de services en cette qualité dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant leur stage.

Le cumul est possible avec certaines bonifications, notamment le voeu préférentiel et/ou les bonifications familiales mais pas avec la bonification d'ex-contractuel de 100 points.

### Sur le voeu unique corse

S'il est renouvelé chaque année, des bonifications sont accordées à tous les demandeurs :

600 points pour la première demande

800 points pour la deuxième

1000 points pour la troisième et plus.

### L'extension

Comme fonctionnaire devant recevoir une première affectation, les stagiaires sont soumis à extension si aucun de leurs voeux ne peut être satisfait : ce sont des voeux générés par l'Administration en fonction du 1er voeu ordinaire formulé (à partir d'un premier voeu pour l'académie de Corse, l'administration examinera les possibilités de nomination dans les académies de Nice, Aix Marseille, Montpellier, Grenoble, Lyon, Dijon, Paris, Créteil, Versailles, Toulouse, Bordeaux, ...).

Le barème est le plus petit attaché à l'un des voeux formulés dépouillés des bonifications liées à des voeux spécifiques (bonif IUFM, bonif de 0,1 attachée à l'académie de formation, bonification DOM, Corse). Les bonifications familiales de RC (rapprochement de conjoint), en revanche, sont prises en compte, d'où stratégie possible pour les demandeurs en RC de ne faire que des voeux bonifiables pour partir en extension avec les points de RC. La bonif RRE (rapprochement de la résidence de l'enfant) n'est pas conservée pour l'extension.